

Compte rendu de la séance du 12 juillet 2023

Secrétaire(s) de la séance:Philippe MARTIN

Le Conseil ne peut pas délibérer, le quorum n'est pas atteint.

Présents :

Yolande MAUCOTEL

Philippe MARTIN

Sylvie NAJOTTE

Absent excusé : Didier GUILLAND

Absents : Charlène ROYAL et Stéphane SPAK

Seules des informations courantes sont données.

Ordre du jour

Point sur les dossiers en cours :

Eclairage Public

Aménagement du quai du bus scolaire

Abri - bus

Notification des subventions, validation des dépenses définitives

Bail de chasse : validation de la rédaction du nouveau bail

Archives communales : demande d'intervention du Centre de gestion

Gestion des équipements municipaux: organisation

Eau : mesures en vigueur

Anciens luminaires éclairage public ? suite à donner

Jeux olympiques : propositions d'animations par l'Etat : suite à donner ?

Questions diverses

Point sur les dossiers en cours :

Eclairage Public

Le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la délibération du 9 mai 2023 et la signature du devis du 12 juin 2023 qui validaient les deux modifications apportées dans les travaux de l'éclairage public :

- Un point lumineux a été oublié lors du lancement du projet Un nouveau devis de la société SAS MARTINI pour 1800.22€ ht soit 2186.40€ ttc est proposé.
- Un supplément de 76.50 € HT sera prise en compte lors de la facturation pour le câblage alimentant l'éclairage de la Mairie.

Le Conseil après en avoir délibéré et a décidé de valider le devis n° DM442023 et a chargé le Maire de demander l'aide financière supplémentaire à la FUCLEM.

Le projet global est porté à la somme de 11987.50 € HT ou 14385 € TTC.

Le Maire fait le point financier de l'opération :

- Dépense HT 10089 € + 1898.50 € (croisement BOUILLON, Chemin de BURNIQUEVILLE et Rue de la Faïencerie) total de 11987, 50 €
- subvention EDF : 1308 €

- Subvention FUCLEM : 60 % montant HT (suivant postes de travaux)
Reste à charge de 3487 € pour la commune, si prise en charge de 60 % par la FUCLEM de la globalité des dépenses.

Aménagement du quai du bus scolaire

Abri - bus et quai :

Notification des subventions, validation des dépenses définitives

- Dépenses 16564 HT

Abri bus : 2222.20 €

Sécurisation transport : 12827.50 €

Barrières de sécurité : 1514.25 €

- Subvention ETAT : DETR 8282 €

Reste à charge : 8281.95 €

Bail de chasse : validation de la rédaction du nouveau bail

Le Maire suite à la délibération 2023 - 041 donne lecture du bail de chasse.

Annexe bail de chasse : affiché en mairie

Une convention lie l' ACCA LA RENARDE à l'adjudicataire de la forêt communale afin de faciliter le partage du territoire chassable de la commune.

Archives communales:

Le Conseil valide les décisions prises pour adhérer au service ARCHIVES du Centre de Gestion de la MEUSE (délibération du 9 mai 2023); la salle des fêtes sera occupée pendant un temps en attente de l'archivage.

EAU : Le maire fait part de l'arrêté de la préfecture plaçant le département de la MEUSE en vigilance ALERTE.

Anciens luminaires : éclairage public

Deux lanternes seront installées sur le local des pompes ; Mr HEYDLER les a superbement rénovées.

Les autres luminaires seront proposés aux habitants (conviennent à de l'éclairage de grands bâtiments) ; une information aux habitants précisera les conditions.

Jeux olympiques 2024 :

Le Maire propose qu'une animation puisse être engagée pour participer à cette grande manifestation nationale ; Le comité des fêtes ne donne pas suite.

Un appel sera lancé auprès des habitants qui souhaiteraient participer à la réalisation de petites mascottes " olympiques" peintes sur bois ; la commune pourrait prendre en charge les matériaux nécessaires.

La séance est levée à 20 h